|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT(+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

Février 2019

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 2](#_Toc511008902)

[2 Investigations 2](#_Toc511008903)

[3 Opérations 2](#_Toc511008904)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008905)

[5 Missions sociales 4](#_Toc511008906)

[6 Communication 6](#_Toc511008907)

[7 Relations extérieures 6](#_Toc511008908)

[8 Conclusion 7](#_Toc511008909)



# Points principaux

* **Du 1er au 7 mars 2019**, l’appui des juristes de Conservation justice à la mission dénommée PRAESIDIO du projet INAMA de l’Organisation Mondiale des Douanes avec le Consortium International de lutte contre la criminalité des espèces de Faune et de Flore sauvages commencée le 04 février 2019. Dans la période du 1er au 7 mars 2019, la mission a permis de découvrir un vaste réseau de trafic de kévazingo estimé à un volume de plus de 5000 mètres cube dans les sociétés chinoises YUNTUNG Internationale, 3C transit et associés et à la société INBG. Cette découverte a donc conduit à l’interpellation de six (06) personnes. Il s’agissait des nommés OROCK ARREY Bernard Baiyee , Directeur Technique de la société YUNTUNG Internationale, HUAN Caqin, (épouse LU Goliang responsable de la Société YUNTUNG en fuite), LI ZHIJUN, Responsable de la logistique à la société YUNTUNG Internationale, ZHANG PENG, employé de la société super bois du Gabon (SBG), LENGUESS Richard, Chef de brigade des Eaux et Forêts du port d’Owendo, MBOUKOU René, Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Estuaire alors que les nommés WU François-Jufeng et LU GOLIANG sont actuellement recherchés pour leur implication avérées dans la contrebande des produits de bois transformés de Kévazingo.
* **Du 18 au 81 Février 2019 dans la province du Woleu-Ntem,** mission d’information et de sensibilisation sur l’application de l’article 251 du code forestier et les risques de l’exploitation forestière illégale dans le département de l’Okano dans les villages Angouma, Douala, Doumandzou, Mebole et Mitzic.
* **25 mars 2019 dans la province de la Ngounié**, audience de plaidoirie, à la cour d’appel de Mouila des nommés GAO JINGHZU et NZOGO EYAMANE Jean- renvoyée au 1er avril pour citation de la partie défenderesse.
* **26 mars 2019 dans la province du Moyen-Ogooué, l’arrêt par la Police Judiciaire de l’antenne de ladite province** du condamné YAP YUEN LOY de la société Gabonaise d'Exploitation de Bois reconnu coupable de l’exploitation sans titre et condamné ainsi que son complice, Monsieur NGOBI Adrien, actuellement en fuite, par jugement réputé contradictoire en raison de leur absence avec un mandat d’arrêt décernés à leur encontre.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 3 |
| Investigation ayant menées à une opération | 1 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 6 |

Il n’y a pas eu d’investigations au cours de ce mois.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 1 |
| Nombre de personnes arrêtées  | 6 |

Une opération a eu lieu ce mois de mars 2019 ayant conduit à interpeller six personnes impliquées dans le trafic de bois.

# Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois de mars 2019.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 3 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 11 |

* **Du 1er au 7 mars 2019 arrestation de six (06) personnes, OROCK ARREY Bernard Baiyee , Directeur Technique de la société YUNTUNG Internationale, HUAN Caqin,** (épouse LU Goliang responsable de la Société YUNTUNG en fuite), **LI ZHIJUN, Responsable de la logistique à la société YUNTUNG Internationale, ZHANG PENG,** employé de la société super bois du Gabon (SBG)**, LENGUESS Richard,** Chef de brigade des Eaux et Forêts du port d’Owendo**, MBOUKOU René,** suspectés d’être impliqués dans le trafic du kévazingo la découverte au cours des inspections dans les sociétés YUNTUNG, YING SHENG de BOIS du GABON et 3 C transit et associés.

Plusieurs infractions ont été constatées en violation des dispositions des articles 2 du décret numéro 00099/PR/MFE du 19 mars 2018 portant mise en réserve du Kévazingo, des articles 51, 290, 407-4, 406-2d et 403 du code de Douane CEMAC, de l’article 4 de l’arrêté numéro 223/MFEPRN/SG/DGICBVPF du 02 mars 2015 portant sur les dimensions et les caractéristiques des produits transformés autorisés à l’export, ainsi que des articles 229 et 279 du code forestier.

Parmi les six (06) personnes interpelées et déférées devant le Procureur de la république qui ouvrira une information pour plus d’enquêtes, seuls le Directeur provincial des eaux et forêts de l’estuaire, Monsieur **MBOUKOU René**, et son chef de brigade, **LENGUESS Richard,** ont été placés sous mandat de dépôt en attendant la suite à ces enquêtes.

* **25 mars 2019 dans la province de la Ngounié**, audience de plaidoirie, à la cour d’appel de Mouila des nommés GAO JINGHZU et NZOGO EYAMANE Jean-Parfait de la société Tali Bois ainsi que MOUKAKOU Didier du villageYombi arrêtés le 8 septembre 2018 pour exploitation sans titre reconnus coupables en instance avec 2 000 000 FCFA d’amende par un jugement ayant débouté Conservation Justice de ses demandes, décision ayant conduit à l’appel interjeté devant la cour d’appel de Mouila. Audience renvoyée au 1er avril pour citation de la partie défenderesse.
* **26 mars 2019 dans la province du Moyen-Ogooué, l’arrêt par la Police Judiciaire de l’antenne de ladite province** du condamné YAP YUEN LOY de la société Gabonaise d'Exploitation de Bois. Il avait été interpellé le 22 octobre 2018 pour exploitation sans titre. Absent à l’audience de plaidoirie, il avait été reconnu coupable de l’exploitation sans titre et condamné ainsi que son complice, Monsieur NGOBI Adrien, actuellement en fuite, par jugement réputé contradictoire au cours l’audience de délibéré du 05 janvier 2019 à trois mois de prison, 4 000 000 FCFA d’amende et 3 000 000 FCFA à titre de dommages-intérêts avec un mandat de son arrêt qui a donc permis son arrêté du 26 mars 2019.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 1 |
| Nombre de détenus rencontrés | 1 |

**4.3 Formations**

Il ya eu une formation au cours de ce mois à l’encontre des députés verts sur les incidences de l’exploitation forestière illégale comme une des sources majeures du conflit homme/faune.

# Missions sociales

**Il n’y a eu qu’une mission sociale dans la seule province du Woleu-Ntem.**

Du 18 au 28 Février 2019 dans la province du Woleu-Ntem**,** mission d’information et de sensibilisation sur l’application de l’article 251 du code forestier et les risques de l’exploitation forestière illégale dans le département de l’Okano dans les villages Angouma, Douala, Doumandzou, Mebole et MitzicTableau : programme des rencontres dans les villages du le Woleu-Ntem.

Tableau 1 : programme des activités sociales

|  |
| --- |
| **DEPART POUR LA PREMIERE ETAPE DE LA MISSION : LUNDI 18 MARS 2019** |
| **DATES** | **VILLES/VILLAGES** | **DEPARTEMENTS** | **PROVINCES** |
| Le 18 mars 2019 | Doumandzou | Okano | WOLEU NTEM |
| Le 19 mars 2019 | Doumandzou | Okano | WOLEU NTEM |
| Le 20 mars 2019 | Douala | Okano | WOLEU NTEM |
| Le 21 mars 2019 | Douala | Okano | WOLEU NTEM |
| Le 22 mars 2019 | Mebole  | Okano | WOLEU NTEM |
| Le 23 mars 2019 | Mebole  | Okano  | WOLEU NTEM |
| Le 24 mars 2019 | Mebole  | Okano  | WOLEU NTEM |
| Le 25 mars 2019 | Angouma  | Okano  | WOLEU NTEM |
| Le 26 mars 2019 | Angouma  | Okano  | WOLEU NTEM |
| Le 27 mars 2019 | Angouma | Okano  | WOLEU NTEM |
| Le 28 mars 2019 | Mitzic  | Okano  | WOLEU NTEM |

La mission sociale du mois de mars 2019 a eu pour objectif principal de sensibiliser les populations identifiées sur l’application de l’article 251 du code forestier et les risques de l’exploitation forestière illégale. Dans ce sens nous nous sommes rendus tour à tour dans les villages du département de l’Okano.

Il s’agissait en fait d’informer les populations et les associations locales sur les différents types d’illégalités auxquels elles peuvent être directement ou indirectement confrontées, leurs droits ainsi que leurs devoirs par rapport à l’exploitation forestière. Convaincre les intéressés de la nécessité de s’engager dans la lutte de l’exploitation forestière illégale à travers des dénonciations et plaintes aux fins de se constituer partie civile le cas échéant. Aussi, l’application de l’article 251 du code forestier et de l’arrêté 105 portant modèle de cahier des charges contractuelles, sur la mise en place du Comité de Gestion et de Suivi des Projets (C.G.S.P.) et la signature du Cahier Charges Contractuels entre les populations locales et la concession forestière implantée dans leurs localités a également été longuement évoqué outre recueillir des informations sur les cas d’exploitation forestière illégale et la sensibilisation sur les objectifs des forêts communautaires et les conséquences du non-respect de règles d’exploitation forestière et de gestion des finances des forêts communautaires.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 16 |
| Télévision | 4 |
| Internet | 9 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 1 |

Au cours du mois de mars 2019, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 63 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 45 |
| Collaboration sur affaire | 18 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire :** Le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, le chef de brigade des Eaux et Forêts de Ntoum, le substitut du procureur de la République près le Tribunal de Premier Instance de Libreville, le Chef d’antenne Brigade de Recherches et d’Investigation (BRI), le Procureur de la République, les Avocats conseil, le Chef d’Etat Major des forces de police nationale et Interpole.
* **Haut-Ogooué** : Le directeur provincial des eaux et forêts, le chef de la police judiciaire, le procureur de la République et ses adjoints et substituts, le conservateur des parcs des plateaux Batéké et plusieurs juges.
* **Moyen-Ogooué :** La Direction provinciale des Eaux et forêts du Moyen-Ogooué via les chefs de bureaux Forêt et faune, le Directeur de Cabinet du Gouverneur du Moyen-Ogooué, le Président du Tribunal de Première Instance de Lambaréné, son Vice-président, ainsi que le Doyen des juges, le Co Gend adjoint et le Commandant adjoint de la Brigade nautique de la Gendarmerie, le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Lambaréné.
* **Ngounié :** le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, l’adjoint du chef de cantonnement Eaux et Forêts de Lébamba, les contre-ingérences, la police judiciaire, la gendarmerie, le procureur de la République et ses substituts, des juges du siège, les secrétaires en chef, les vice-présidents du tribunal, un président de chambre de la cour d’appel de Mouila, les préfets de Lébamba et Ndende.
* **Ogooué-Ivindo :**le directeur provincial des Eaux et Forêts, le chef brigade faune, le conservateur de l’Ivindo, la présidente du tribunal, le procureur de la République, la vice-présidente du tribunal, le juge d’instruction, les substituts du procureur, le chef d’antenne de la Direction Générale des Recherches, le chef de brigade adjoint de la brigade centre de Makokou, le chef d’antenne de la PJ de Makokou, le commissaire de police de Makokou, le chef d’antenne du B2, le commandant de compagnie de gendarmerie de Makokou et le préfet du département de l’Ivindo. Le chef de cantonnement du département de la Lopé-Booué, chef de brigade de la gendarmerie et préfet de Booué.
* **Woleu-Ntem :** Le Procureur de la République, le président du tribunal, les substituts, le Directeur Provincial, la Direction Générale des Recherches, l’adjudant de la police judiciaire, le Chef de Cantonnement de Minvoul, le commandant adjoint, l’adjoint au maire de Minvoul et les agents aux postes de contrôle, le chef de cantonnement de Mitzic.

Au total, au moins 63 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Le projet ALEFI a appuyé la mission initiée par l’Organisation Mondiale des Douanes dans le cadre de la lutte contre le trafic des produits CITES à travers la mission dite PRAESIDIO. Cette mission a conduit à l’interpellation du Directeur provincial des eaux et forêts de la province de l’Estuaire et le commandant de brigade du Port d’Owendo ainsi que quatre autres personnes responsables de trois sociétés d’exploitation forestière pour trafic de kévazingo de plus 5000 mètres cube quoique ces derniers aient bénéficié d’une liberté provisoire. Il y a aussi l’arrestation du condamné YAP YUEN LOY de la société Gabonaise d'Exploitation de Bois reconnu coupable de l’exploitation sans titre et condamné par jugement réputé contradictoire en raison de son absence avec un mandat d’arrêt décerné à son encontre. Il avait écopé de 3 mois de prison, 4 000 000 FCFA d’amende et 3 000 000 FCFA de dommages-intérêts à verser à Conservation justice.

Du 18 au 28 mars 2019, une mission sociale a été organisée dans la province du Woleu-Ntem. Cette mission a permis d'informer, de sensibiliser et d’appuyer les populations de 5 villages quant à la lutte contre l'exploitation forestière illégale tant par les opérateurs économiques que les forêts communautaires et le respect de leurs droits.

Le projet ALEFI continue de collaborer avec les autorités gabonaises. Au moins 63 rencontres ont été tenues avec ces dernières.